



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 115428

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les règlements de l'Unédic sur l'aide à la mobilité géographique (AMG) en cas de reprise d'un travail. Il ressort de ces règlements le fait que le versement de l'aide est conditionné à la disponibilité d'une enveloppe annuelle établie par région. Or cette enveloppe semble avoir été nettement sous-évaluée par rapport aux besoins de la Basse-Normandie. Ainsi, une personne qui ferait aujourd'hui le trajet de Caen à Nevers pour y prendre un travail ne pourrait rien obtenir alors qu'une personne faisant le trajet inverse pourrait selon le cas (déménagement ou double résidence...) obtenir jusqu'à 3 000 euros dans le même temps. De même, une personne qui aurait pris un poste l'amenant à quitter Caen pour Metz en janvier aurait été couverte alors que la même demande en mai aurait été rejetée. Cette situation est peu admissible pour les personnes qui font un réel effort de réinsertion professionnelle sur un autre territoire et qui sont ainsi obligées d'effectuer une mobilité géographique lointaine, dont le coût n'est pas sans conséquence sur un budget familial. Il attire également son attention sur la question de la non-rétroactivité pour les demandes rejetées en cours d'année, en cas d'enveloppe complémentaire annuelle allouée à la Basse-Normandie par l'Unédic. Aussi, il souhaiterait savoir comment il entend régler ces problèmes d'iniquité spatiale et temporelle et trouver une solution pérenne pour la Basse-Normandie, l'une des deux régions qui utilisent le plus l'aide à la mobilité géographique.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115428

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 197